



Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'APF France handicap

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste de **tout domaine d'expression artistique** interrogeant la notion de la **vulnérabilité affichée (port du masque) et des échanges différents (distance sociale, plus d'accès au sourire, expression du regard)** au bénéfice des publics et des professionnels de l'APF France handicap (IEM C. Dabbadie) sur la **période du 04 octobre 2021 au 17 décembre 2021** avec une interruption du 22 octobre 2021 au soir au 02 novembre 2021 matin.

Date limite de dépôt de candidatures :

23 août 2021

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion).

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'APF France Handicap accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'IEM¹ Christian Dabbadie.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

¹ IEM : institut d'éducation motrice / IME : institut médico-éducatif

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC Hauts-de-France, l'association APF France handicap souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'IEM Christian Dabbadie à Villeneuve d'Ascq (59).

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- favoriser la démocratisation culturelle, soit l'accès aux arts et à la culture pour les usagers, les familles et les professionnels de l'établissement médico-social (environ 200 usagers et familles, 155 professionnels) ;
- utiliser le vecteur artistique pour permettre l'expression sous toutes ses formes et renforcer ainsi la créativité de chacun dans les espaces de vie ;
- amener les bénéficiaires à porter un regard différent sur la vie en collectivité, via la création artistique.

Il est donc recherché, via cette proposition, un **artiste professionnel de tout domaine d'expression artistique**, dont la démarche est inscrite dans le champ de la création contemporaine et dont la sensibilité est questionnée par l'impact de la situation sanitaire sur la qualité de la vie.

L'intitulé de la MiAA est le suivant : « Je suis loin, je suis près... je suis masqué, je suis comme toi... et au-delà, nous partageons nos regards, nos sentiments, nos craintes et nos envies.. ou comment le ou les lien(s) se crée(nt) différemment ?

Cette thématique a été imaginée en lien avec l'impact de la situation sanitaire liée à la Covid-19 sur l'accompagnement d'enfants, de préadolescents, d'adolescents et jeunes adultes en situation de handicap moteur, de pluri handicap. Cette actualité a bouleversé les organisations, que ce soit du point de vue des personnes accompagnées comme des professionnels. Elle a également introduit de nouveaux outils (masques chirurgicaux, visières, blouses, etc.), de nouveaux fonctionnements (sas d'accueil, temps de restauration différenciés, marquage des circulations, traçabilité des entrées, maintien du lien avec les personnes dans l'obligation de rester en confinement à leur domicile, etc.). Nous sommes tous quelque part aujourd'hui porteurs d'une vulnérabilité affichée par les masques que nous portons.

Force est de constater également que dans ce contexte, les professionnels comme les personnes accompagnées mobilisent une créativité pour s'adapter à la vie en collectivité teintée par ces nouvelles exigences.

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **10 semaines non consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **le 04 octobre 2021 et le 17 décembre 2021, avec une interruption (établissement fermé) du 22 octobre 2021 au soir au 02 novembre 2021 matin.**

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- des référents opérationnels au sein de chaque groupe de vie qui constituent l'instance de référence de l'artiste et assurent le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels et des familles.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salaire de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **13 000 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'ITEM Christian Dabbadie sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire

- **APF France handicap**

L'APF France handicap est le nouveau nom pour l'Association des Paralysés de France, créée en 1933 par la volonté de quatre jeunes gens atteints de poliomyélite, révoltés contre l'exclusion dont ils étaient victimes. Mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille, l'APF milite pour la promotion des droits et :

- sensibilise l'opinion publique et les décideurs à la question du handicap ;
- développe l'emploi des personnes en situation de handicap ;
- apporte des services sociaux et/ou de soins à domicile ;
- assure des prestations de rééducation fonctionnelle à des enfants ;
- propose des solutions d'hébergement médicalisé ou non aux adultes ;
- accompagne des enfants et des jeunes dans leur scolarité et leur formation professionnelle ;
- organise des séjours de vacances, des activités culturelles et de loisirs ;
- mène des actions de formation professionnelle ;
- intervient auprès de personnes isolées ;
- apporte un soutien juridique spécialisé ;
- accompagne les familles dans le dépistage précoce du handicap ;
- informe les personnes et leur famille.

L'établissement concerné par le projet :

- L'IEM Christian Dabbadie à Villeneuve d'Ascq :

L'IEM Christian Dabbadie a la volonté d'offrir aux usagers et aux familles, une palette de services favorisant l'inclusion sous différentes formes (scolaire, sociale, professionnelle, citoyenne, culturelle et sportive), selon des modalités adaptées aux capacités propres de chaque enfant, adolescent ou jeune adulte, selon leur projet personnel, leur parcours, leur environnement familial, social, etc. Ces missions s'articulent autour de l'idée suivante : toute personne est au cœur des liens à construire ensemble pour chacun.

Il a un agrément pour l'accompagnement de 165 usagers, âgés entre 2 à 20 ans (voire 25 ans s'ils sont en poursuite d'études) en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés à l'exception de troubles envahissants du développement et de déficit cognitif important ou en situation de polyhandicap. L'accueil à l'IEM, avec ou sans hébergement, s'organise sur deux lieux de vie de proximité géographique, en fonction de l'âge et des situations de handicap rencontrées par les usagers.

Tout au long de l'année, les équipes pluridisciplinaires et les enseignants spécialisés de l'unité d'enseignement de l'IEM, mènent des activités artistiques et culturelles que ce soit en interne de l'établissement ou en extérieur, en lien avec d'autres partenaires.

Une fiche de présentation détaillée de l'établissement est fournie en **annexe**.

Contexte sanitaire

Le contexte sanitaire de 2020/2021 a modifié de manière inédite les relations entre les individus. Les modalités d'accueil et de travail avec les publics ont été impactées, fortement parfois et cela dans des délais très courts. Ces contraintes sanitaires et leurs répercussions sur les rencontres avec les publics risquent de continuer à évoluer sans qu'elles ne puissent toujours être anticipées. Les résidences et les présences artistiques sont évidemment impactées par ce contexte. Il est indispensable de les adapter en fonction de cette situation nouvelle et changeante. Aussi, afin de dépasser ces difficultés, les artistes sont invités, là aussi, avec l'appui des établissements sanitaires et médico-sociaux à innover, réinventer les actions et dépasser ces contraintes avec imagination, tout en conservant les objectifs fixés en terme d'éducation artistique et culturelle, les actions proposées doivent être pensées en intégrant, dans toute la mesure du possible, une évolution potentiellement brusque des conditions de leur déroulement. Il s'agit par ailleurs de positiver la situation en considérant qu'elle offre une opportunité de renouveler les modalités de relations aux publics et d'inventer de nouvelles formes de rencontre.

Pour ce faire, les artistes sont invités dans leurs candidatures à proposer des pistes et idées, en prenant en compte les points suivants :

- Le strict respect des mesures sanitaires
- L'adaptation encore plus forte de la démarche artistique en fonction des conditions d'accueil des partenaires et des publics, en particulier en directions des plus sensibles et/ou des plus fragiles :
- Les modalités de rencontre et de proximité avec les publics
- Le déroulement des projets permettant d'offrir la plus grande souplesse et adaptabilité possible
- L'articulation des projets dans le temps en intégrant les phases toujours possibles de restrictions
- Le rapport entre présentiel et distanciel : quelles étapes des projets nécessitent une présence indispensable ? Sous quelles formes ?

-La question de la médiation avec ou sans le toucher, (manipulation des objets, des œuvres et outils utilisés au cours des projets).

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 23 août 2021 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : katell.leprohon@apf.asso.fr et laetitia.prevost@culture.gouv.fr

Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA APF IEM Villeneuve d'Ascq/ Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 10 septembre 2021 au plus tard.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Philippe Durietz, directeur de l'IEM Dabbadie ou Katell Leprohon, directrice adjointe de l'IEM Dabbadie ;
- Dominique Delbecque ou Bernard Philippe, chefs de process culturel de l'IEM Dabbadie ;
- Des usagers de l'IEM et/ou leurs parents ;
- Les professionnels référents opérationnels

Coordinateur général

- Dominique Delbecque, chef de process culturel de l'IEM Dabbadie

Les référents opérationnels

IEM Christian Dabbadie :

- 4 référents opérationnels (pour chaque grand secteur d'activités : petite enfance et accompagnement précoce (2-6 ans), enfance (7-10 ans) préadolescence (11-13 / 14 ans) et adolescence/jeunes adultes (15-25 ans) seront nommés pour faciliter l'immersion de l'artiste dans l'établissement.

Fiche de présentation des établissements concernés

Etablissement	IEM Christian Dabbadie
Gestionnaire	Association des Paralysés de France
Adresse établissement	64, rue de la Liberté 59650 Villeneuve d'Ascq
Téléphone	03 20 34 48 50
Site internet	http://www.iemdabbadie.fr
Capacité d'accueil	165 places pour enfants, adolescents atteints de déficiences motrices dont 70 places d'internat, 95 en semi internat, 15 places réservées aux jeunes adultes déficients moteurs âgés de 20 à 25 ans. 18 places pour enfants et adolescents polyhandicapés ou pluri-handicapés dont 9 places en internat et 9 places en semi internat. Sur les 79 places d'internat, 5 places sont réservées à l'accueil temporaire.
Présentation du public accueilli	Les enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis à l'IEM sont en situation de handicap moteur, avec sans troubles associés, à l'exception des troubles envahissants du développement ou en situation de polyhandicap.
Activités	Les usagers sont accompagnés : <ul style="list-style-type: none">- dans leur scolarité, en interne de l'IEM (dans l'unité d'enseignement) ou en extérieur (de la maternelle à l'enseignement supérieur), à temps plein ou à temps partiel ;- dans leur projet de soins et de rééducation, ou au niveau du plateau technique de l'IEM ou dans les dispositifs de droit commun ;- dans leur éducation, dans des groupes de vie basés sur les tranches d'âge ;- dans la découverte d'activités sportives, adaptées ou non, sur site IEM ou en extérieur ;- dans la découverte d'activités artistiques, sur site IEM ou en extérieur ;- dans leur projet pré professionnel dans des formations qualifiantes (e sport, recyclage, fleuristerie horticulture, travaux paysagers, marâichage) ou dans une aide à la détermination de leur projet d'avenir, que ce soit en interne de l'établissement (ateliers) ou en externe (en milieu adapté comme en milieu ordinaire) ;- dans leur montée en compétences en autonomie par le biais d'une cellule d'appui à l'autonomie et de la possibilité de s'essayer à une vie adulte autonome en appartements (interne et extérieurs à l'IEM)- dans la valorisation de leurs rôles sociaux, par leur participation à différents projets ouverts sur la cité.
Equipe	Au 31 décembre 2020, l'effectif de l'IEM est de 131,22 ETP. L'équipe pluridisciplinaire est composée de médecins de médecine physique et réadaptation, médecin pédiatre, pédopsychiatres, psychologues, assistantes sociales, masseurs kinésithérapeutes, ergothérapeutes, orthophonistes, orthoptiste, psychomotriciens, éducateurs jeunes enfants, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, aides médico-psychologiques, enseignants spécialisés, chauffeurs, techniques de surface, agents de restauration, cuisiniers, agents d'entretien, informaticien, cadre de rééducation, cadres éducatifs, adjoints de direction, cadre ressources humaines, comptables, aides comptables, secrétaires, directeur adjoint, directeur.